

Poste coordonnateur ULIS du dispositif « lycées professionnels inclusifs » - ZAP Nive et Adour

Libellé et implantation

Enseignant coordonnateur d'un dispositif inclusif regroupant trois lycées professionnels : Louis de Foix (Bayonne), Cantau (Anglet) et Biarritz Atlantique (Biarritz).

Le poste d'un équivalent temps plein, sera implanté au lycée Louis de Foix (Bayonne).

L'enseignant coordonnateur du dispositif a vocation à se déplacer pour intervenir sur les trois établissements.

Cadre général

Articles L.111-1, D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation.

Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 relative aux dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

Une lettre de mission annuelle précisera les missions principales de l'enseignant coordonnateur du dispositif inclusif.

L'enseignant coordonnateur du dispositif inclusif exerce sous l'autorité fonctionnelle des chefs des établissements concernés dans le cadre réglementaire de ses obligations de service.

Missions principales

L'action du coordonnateur s'organise autour de trois axes :

1. Assurer le suivi des élèves avec PPS qui intègrent le lycée :

- Faciliter l'adaptation au lycée des élèves concernés en assurant la liaison avec le collège.
- En appui de l'enseignant référent handicap, participer à l'évaluation de la cohérence du choix d'orientation des élèves lors des équipes de suivi de la scolarité (ESS).

2. Assurer la sécurisation du parcours de formation des élèves avec PPS sur tout le cursus du lycée :

- Accompagner la mise en œuvre des adaptations et aménagements pédagogiques portées par le PPS en lien avec les équipes pédagogiques.

3. Accompagner la mise en œuvre des aides humaines dans les lycées.

- En lien avec le pilote, la coordonnatrice du PIAL, l'ERH et la coordonnatrice pédagogique des AESH du Pays Basque, assurer la cohérence de la mise en œuvre des aides humaines dans les trois lycées professionnels.

Compétences requises

Être titulaire du Cappeï :

Être en capacité de maîtriser parfaitement le contexte d'exercice (le lycée professionnel).

Être en capacité de travailler en équipe.

Être en capacité, le cas échéant, de participer à des actions de sensibilisation, d'information ou de formation auprès de différents publics (enseignants, AESH, élèves, partenaires).

Être en capacité de s'adapter aux évolutions attendues des dispositifs inclusifs (évolutions législatives, liées à l'innovation, etc.).

Être en capacité de travailler en partenariat avec des professionnels de services de soins.

Être en capacité de rendre compte de son action.